



LUNERAY

Au Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-cinq, le treize mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Guy AUGER.

Présents : M. AUGER, M. DÉMOULINS, Mme MALÉTRAS M. LARCHEVEQUE, Mme BASIRE, M. CAPRON, M. GUÉVILLE, M. HOULLET, Mme LEBLED, Mme VAILLANT, Mme DUFOUR, M. LEMAITRE

Absents excusés avec pouvoir : M. LEFEBVRE (pouvoir à M. AUGER)
Mme SAISON (pouvoir à Mme BASIRE)
M. CORRUBLE (pouvoir à M. DÉMOULINS)
Mme BEAUPERE (pouvoir à Mme MALÉTRAS)

Absentes excusées sans pouvoir : Mme DIOLOGENT, Mme ROQUIGNY, Mme MORIN

Mme DUFOUR est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Procès-verbal de la réunion du 23 janvier 2025 : approuvé à l'unanimité des membres présents.

Liste des délibérations du conseil municipal :

-Délibération n°1/2/2025 : organisation des foulées luneraysiennes le jeudi 1^{er} mai 2025.

-Délibération n°2/2/2025 : renouvellement de l'adhésion de la commune à la Fondation du Patrimoine pour 2025. Coût : 200 €.

-Délibération n°3/2/2025 : accord pour l'implantation d'une station d'antennes relais FREE dans l'enceinte du stade de football de la rue des Ecuyers.

-Délibération n°4/2/2025 : contrat avec la société G'FROID (St Pierre-lès-Elbeuf) pour la maintenance des équipements de cuisine de la salle des Ecuyers et de la salle d'activités. Coût annuel : 996 € TTC.

-Délibération n°5/2/2025 : accord pour le recrutement d'un agent d'animation périscolaire contractuel à temps non complet du 1^{er} au 4 avril.

-Délibération n°6/2/2025 : prise en charge des 750 € de frais de scolarisation d'un enfant de Luneray en classe ULIS à Bacqueville-en-Caux pour l'année scolaire 2024/2025.

-Délibération n°7/2/2025 : à compter de la rentrée de septembre 2025, ouverture de l'accueil périscolaire du mercredi aux enfants scolarisés hors Luneray pour 8 places maximum (inscription possible à partir de début août), et modification des tarifs de l'accueil périscolaire (semaine et mercredi) avec la création d'un tarif « extérieur ».

-Délibération n°8/2/2025 : participation aux frais du RASED à hauteur de 3,83 € par enfant scolarisé à l'école élémentaire de Luneray.

-Délibération n°9/2/2025 : attribution des travaux de réfection des trottoirs du Lotissement Le Val des Ecuyers à la société EUROVIA, pour un coût de 33 165 € HT.

-Délibération n°10/2/2025 : accord pour l'achat de mobilier auprès de la société MOBIDECOR pour le réaménagement de la bibliothèque municipale. Coût : 22 718 € HT.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h05.

Conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente liste de délibérations est affichée sur le panneau extérieur de la mairie.

Luneray, le 17 mars 2025



Le Maire,

Guy AUGER